

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à Saint Martial le Mont.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – BERNARD – SCHUTZ-VANET – SARTY – ECOUBEYROU – GIRON – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – DELPRATO – FAURY – PARAYRE – JOUANNY – HYLAIRE – PENICAUD – TRUNDE – OCTOBRE – ORTEGA – GUILLON – TEILLARD – KIEFFER – GRENOUILLET – FAYADAS – SANGRELET – TRONCHE – MAZEAUD – BEAUX

**Excusés :** LAURENT – HAUSSMANN – MALPELET – FASSOT – VALLAEYS – AUBERT – GAUCHI – BRIGNOLI – DUMEYNIÉ – BUSSIERE – SUCHET GAUCHI – POITOU – VELLEINE – DEFEMME – AUCOUTURIER – COUFFY – DOUMY GAUCHI – LAPORTE.

Jacky GUILLON remercie M. le Maire de Saint Martial le Mont pour son accueil et procède à l'appel.

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jacky GUILLON demande s'il y a des observations.

**Après une mise aux voix par le Président, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 juin dernier est validé à l'unanimité.**

### **CRECHE : ATTRIBUTION DU LOT N°9**

Suite à la consultation d'entreprises pour la restructuration d'une grange en crèche et au lancement d'une procédure de négociation du lot n°9 portant sur le prix et sur le contenu des prestations avec les 3 entreprises ayant présenté les offres les mieux classées, la commission d'appel d'offres réunie le mardi 01 juillet propose de retenir l'offre la mieux disante :

**Il est proposé d'attribuer le lot N°9 conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre. Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le**

LOT	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant HT
LOT 9 : Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaires	52 900,00 €	PAROTON	50 700,00 €

**Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.**

Pour rappel, les lots attribués pour les travaux de la miro-crèche :

LOTS	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant HT
LOT 1 : Démolition - Gros Oeuvre	145 000,00 €	MILLET SARL	145 143,71 €
LOT 2 : Ossature bois - Bardage - Couverture	24 200,00 €	FAYETTE	24 192,00 €
LOT 3: Menuiseries extérieures Aluminium - Serrurerie	36 000,00 €	CREUSE FERMETURE	30 207,00 €
LOT 4 : Menuiseries Bois	22 800,00 €	PARELON	22 519,55 €
LOT 5 : Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds	38 200,00 €	DEMAY	38 000,00 €
LOT 6 : Carrelage-Faïence	6 000,00 €	DE MIRANDA	6 798,00 €
LOT 7 : Peinture	11 500,00 €	CADILLON	11 392,50 €
LOT 8 : Sols collés	11 900,00 €	CADILLON	11 701,00 €
<b>LOT 9 : Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaires</b>	<b>52 900,00 €</b>	<b>PAROTON</b>	<b>50 700,00 €</b>
LOT 10 : Electricité - Courants Faibles	27 000,00 €	PAROTON	25 700,00 €
<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>375 500,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>366 353,76 €</b>
<b>Soit une différence de 9 146,24 €</b>			

## PRESENTATION DU CAUE DE LA CREUSE

Intervention de Mme Karine Durand, architecte Conseils

### I Origine

Le C.A.U.E. de la Creuse est une association loi 1901 qui est la concrétisation de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Cette loi définit la pratique de la profession d'architecte et la place de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage comme intérêt public.

D'où la création d'un service de conseils dans ces différents domaines

- reconnu d'utilité publique
- gratuit.

### II Financement

Les C.A.U.E. sont créés à l'initiative des Conseils Généraux.

Ce sont les Conseils Généraux qui décident du pourcentage de la taxe départementale d'aménagement (T.A. ancienne T.D. C.A.U.E.) pour financer son C.A.U.E.

Presque tous les départements français se sont dotés d'un C.A.U.E.

Les C.A.U.E. sont aussi financés par les :

- adhésions à l'association (particuliers et collectivités territoriales)
- subventions du Conseil général notamment...

### III Organisation

Le C.A.U.E. de la Creuse a été créé en 2006, avec pour président, un représentant des collectivités locales (actuellement M. René Rolland, conseiller général).

Son Assemblée Générale est composée des:

- membres du Conseil d'Administration
- adhérents privés (particuliers...)
- adhérents publics (collectivités locales, S.T.A.P, ordre des architectes région limousin...)

Le C.A.U.E. de la Creuse forme la Maison Départementale des Patrimoines avec :

- la Conservation Départementale du Patrimoine
- l'E.N.S. Etang des Landes

#### **IV Représentation et Formation**

Les C.A.U.E. se sont regroupés pour former la Fédération Nationale des C.A.U.E.

La F.N.C.A.U.E. permet :

- une mise en réseau
- une cohérence nationale
- une représentation conjointe au niveau des structures centrales telles que les Ministères...
- des formations compétentes pour les équipes (colloques, université d'été des CAUE...).

#### **V L'étendue des missions**

Le C.A.U.E. a pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ses 4 missions :

- Informer
- Former
- Sensibiliser
- Conseiller

La base de son activité est de délivrer des conseils gratuits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités dans ses trois domaines de compétence.

#### **VI Fonctionnement**

L'exercice de la maîtrise d'œuvre lui étant interdit, le C.A.U.E. :

- ne se substitue pas aux professionnels de l'architecture et de l'aménagement.
- travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs (publics ou privés) de ces domaines.

Les personnes travaillant dans les C.A.U.E. sont des conseillers (sans maîtrise d'œuvre sur le territoire départemental).

Les C.A.U.E. sont composés d'une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'architecte-conseiller
- de paysagiste-conseiller
- d'urbaniste-conseiller.

#### **VII Missions aux collectivités**

Sous forme d'aide à la programmation en début de projet en terme d'aide aux procédures administratives

Sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours de projet.

1. Programmation :
  - Définition des besoins
  - Aide à la rédaction d'un programme
  - Aide à la rédaction d'un cahier des charges
2. Procédures :
  - Appel d'offres

- Approche Environnementale de l'Urbanisme
  - Etude préalable ...
3. Assistance à la maîtrise d'ouvrage :
    - Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (selon des critères)
    - Assistance en termes de décisions à prendre au sein d'un comité de pilotage...
  4. Conseiller les collectivités locales dans leur choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement, d'habitat, d'équipement et de déplacement (PLH, PLD...).
  5. Aider la réalisation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUI, Règlement de lotissement, ...) : en tenant compte du contexte bâti, du parcellaire, du paysage pour une approche environnementale...
  6. Accompagner la définition d'équipements/bâtiments publics
  7. Définir un cadre de vie adapté aux besoins locaux, aménagements et mises en valeur d'espaces publics (centres-bourgs, petits patrimoines, zones paysagères...)

### **VIII Missions aux particuliers**

1. Débroussailler les règles d'urbanisme et les démarches administratives :
  - Aide à comprendre les règles d'urbanisme (POS, PLU, PLUI, carte communale...)
  - Aide à remplir les imprimés déclaratifs, (Formulaire de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable de travaux)
  - Aide aux calculs administratifs des surfaces (surfaces de plancher)
  - Conseiller les particuliers pour mettre en forme un projet de construction ou de réhabilitation, restauration, rénovation, extension...
  - Conseiller les particuliers pour insérer un projet dans le site environnant, qu'il soit rural ou urbain
2. Informer sur les principes de qualité du cadre de vie :
  - Conseiller sur le choix d'un terrain
  - Conseiller sur l'implantation d'une construction ou extension
  - Conseiller sur la réhabilitation de bâtiments anciens
  - Conseiller sur l'emploi de matériaux
  - Conseiller sur le choix d'un coloris
  - Conseiller sur l'aménagement paysager
  - Conseiller sur l'aménagement intérieur...
3. Expliquer le travail et l'intervention des différents professionnels de la construction
4. Promouvoir le recours à l'architecte.

### **VIII Missions aux particuliers : les permanences**

Le C.A.U.E. de la Creuse délocalise ses conseils aux particuliers au sein de permanences dans les communautés de commune.

L'architecte-urbaniste conseiller intervient pour donner un premier niveau de conseil aux demandes des particuliers. (visite sur place et rédaction d'une fiche conseil peut être nécessaire) avec :

- les assistantes habitat
- l'espace info énergie (système collaboratif complémentaire)

Voir site internet du CAUE pour connaître les permanences : [www.caue23.fr](http://www.caue23.fr)

### **IX Autres missions pédagogiques**

- Le C.A.U.E sensibilise le public à une meilleure connaissance de son espace quotidien et ses mutations, à la richesse et au respect de son patrimoine par l'organisation d'expositions, de conférences, de visites, de publications...

Journée du Paysage, de la Biodiversité, Journées européennes du Patrimoine...

- Le C.A.U.E a également pour but de développer l'esprit de participation de ces interlocuteurs lors de débats, de tables-rondes, d'ateliers pédagogiques, etc.

C.F.A. du Lycée professionnel de Felletin, école primaire, collège classe de technologie...

### **X Autres missions de Formations**

- Le C.A.U.E. participe à la formation des élus pour une meilleure connaissance des territoires et de leur mutation.
- Le C.A.U.E peut être partenaire d'organismes de formation dans le cadre de projet pédagogique en relation avec ses domaines d'actions.

Le C.A.U.E. s'adresse aussi aux maîtres d'ouvrages et professionnels du cadre bâti. En effet, il propose aux entrepreneurs des journées de réflexion, de travail, d'échanges, autour de diverses problématiques, pour :

- les sensibiliser aux bonnes pratiques de construction et de rénovation
- promouvoir les filières courtes de production et l'utilisation de matériaux sains.

### **XI Le Temps de l'Intervention**

Plus le C.A.U.E. est consulté en amont du projet, plus les conseils prodigués seront utiles et efficaces, conditionnant ainsi la réussite du projet !

C'est au moment de l'Euréka, de l'idée de projet, le moment où le projet germe, et où on se pose pleins de questions que le C.A.U.E. a toute sa pertinence !

### **XII La Fiche-Conseil et la Programmation**

Le C.A.U.E. élabore alors face à l'idée initiale de projet, une fiche conseil de formulation des enjeux et objectifs illustrés par des moyens techniques.

Cette fiche-conseil sert à de nombreux décisionnaires d'étude d'opportunité à réaliser ou pas leur réalisation, à mieux la renseigner, à mieux la cadrer...

On peut aussi faire un parallèle avec une étude de définition, car le programme va être étudié dans la possibilité de sa réalisation, sa remise en cause, son questionnement à trouver d'autres enjeux, sa redéfinition, sa complexification etc...

La fiche conseil doit ouvrir le champ des possibles sans se positionner.

Le conseil étant une donnée qualitative et quantitative, c'est au demandeur de se positionner face aux différents cas de figures présentés dans la fiche conseil (sous formes d'inconvénients-avantages).

La fiche-conseil présente :

- le contexte (photos, extrait cadastral, descriptif, insertion paysagère, typologie, matériau de construction...)
- la réglementation en vigueur (réglementation d'urbanisme PLU POS..., réglementation sanitaire départementale, incendie et accessibilité, spécifique aux gîtes, jour/vue, bruit, recours obligatoire à l'architecte, type de dépôt : Permis de Construire, Déclaration Préalable...)
- les objectifs de la fiche conseil en tant qu'aide à la prise de décision du maître d'ouvrage (programmation)
- un état des lieux (photos de détails commentées)
- des schémas de propositions organisationnelles (patatoïdes)
- des simulations/illustrations spatiales avec présentation des avantages et inconvénients
- la qualité des matériaux adaptée au site à mettre en œuvre (matériaux bio-sourcés).
- contacts et/ou renseignements utiles

La finalité de ce travail de conseil est une prise de décision avisée (en étudiant les avantages et inconvénients) du maître d'ouvrage sur des :

- objectifs qualitatifs (quelle organisation ?)
- objectifs quantitatifs (combien de m<sup>2</sup> affectés à telle ou telle destination ?)

Ceci conduira à la rédaction du cahier des charges nécessaires au maître d'ouvrage pour recruter un maître d'œuvre.

Ce cahier des charges intégrera aussi des enjeux/objectifs qualitatifs pris par le maître d'ouvrage en matière de qualité des matériaux (bio-sourcés) et de performance qualitative (label BBC, RT 2012...).

CONTACT :

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

*Maison départementale des Patrimoines*

11, rue Victor Hugo - BP.250 23000 Guéret

Tél.: 05 44 30 28 05 & 05 44 30 27 56 Fax: 05 44 30 27 90

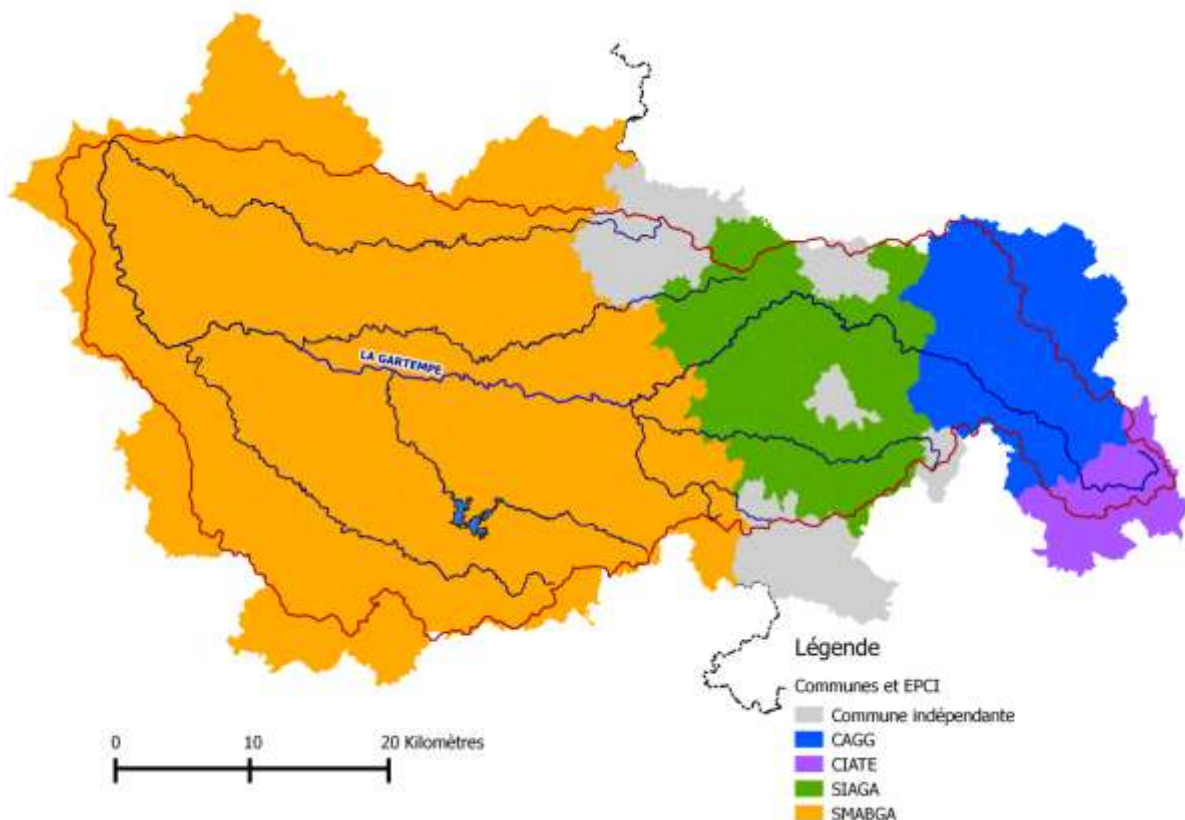
E-mail: [caue23@caue23.fr](mailto:caue23@caue23.fr)

Site Internet : [www.caue23.fr](http://www.caue23.fr)

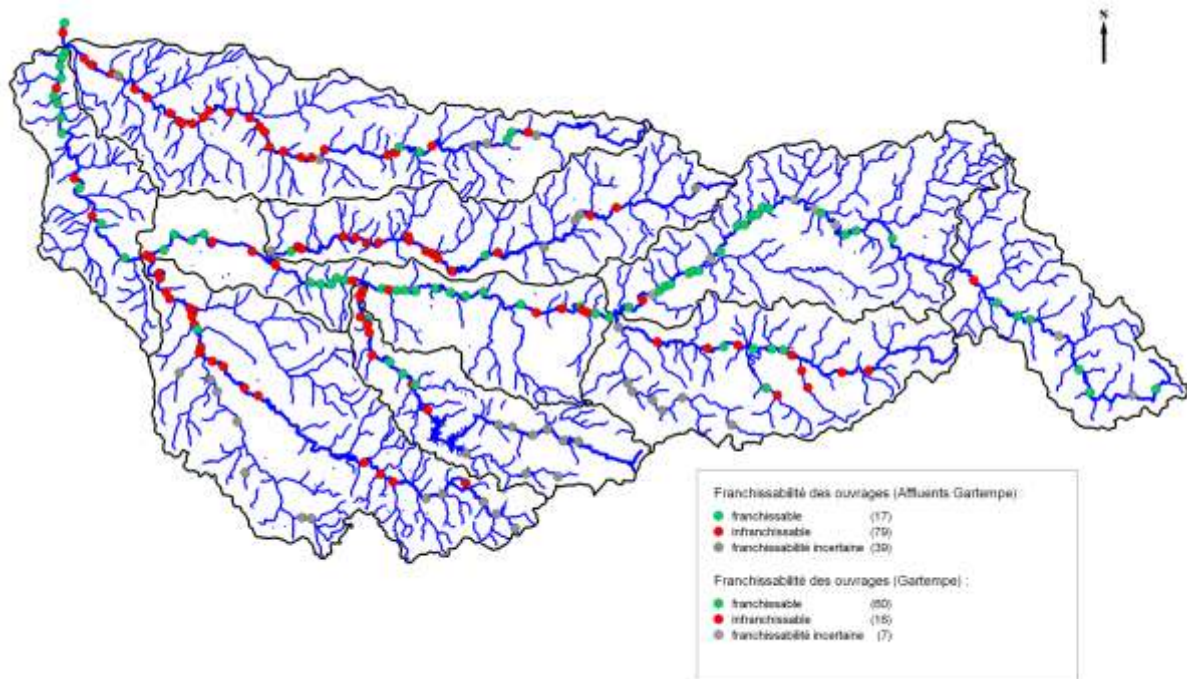
## PRESENTATION DU SYNDICAT GARTEMPE RIVIERE

Présentation par Clément DECAUX, en remplacement de Sébastien LABESSE

**Limites géographiques et administratives :** 2 départements, 1720 km<sup>2</sup>, 90 communes, 1 800 km de cours d'eau ,4 EPCI à compétence rivière

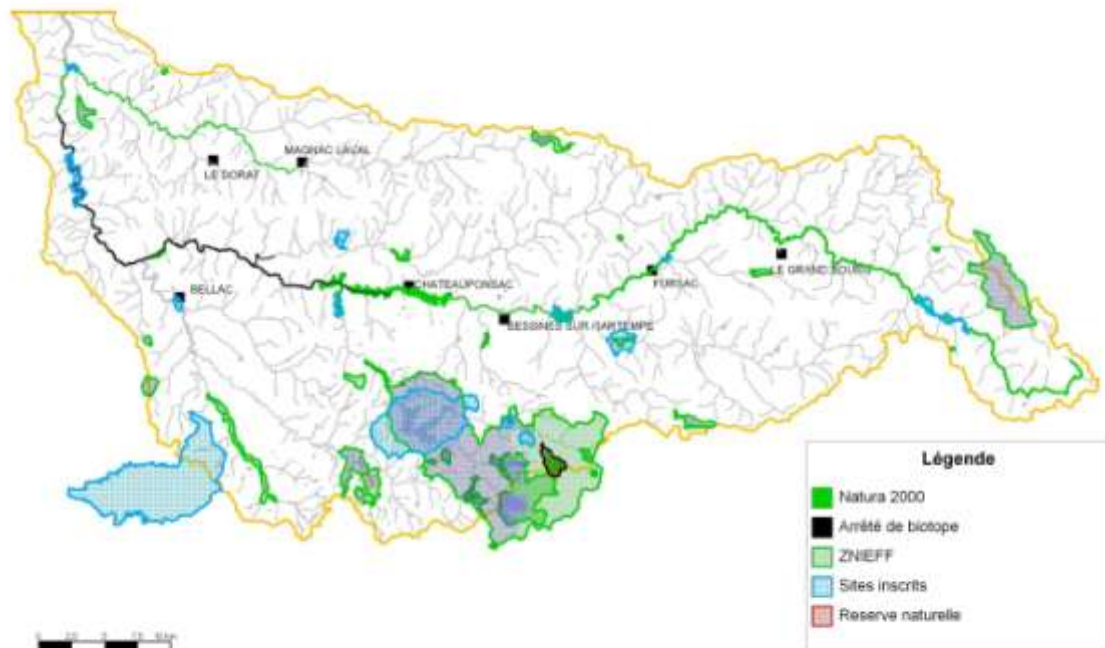


**Les activités anthropiques sur le bassin versant :** plus de 200 seuils pour 32 installations productrices, dont 20 sur la Gartempe



### Un patrimoine naturel riche et remarquable :

- Des Espèces emblématiques : Saumon, Anguille, Loutre, Sonneur à ventre jaune, Moules d'eau douce, Écrevisse à pieds blancs, Insectes inféodés aux milieux humides, Oiseaux ...
- Des milieux remarquables : Zones humides, tourbières, landes sèches, cours d'eau
- Une reconnaissance législative : Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, Réserve naturelle, Sites inscrits



- Des dispositions particulières : Rivière réservée (Gartempe et Semme), Arrêté de biotope (Saumon At.), Rivière classée pour la protection des poissons migrateurs, Réservoirs biologiques (Gartempe amont, Ardour et Brame)

### La démarche Contrat de Rivière Gartempe



Un fonctionnement coordonné :

- Comité de rivière Gartempe :
  - Acteurs multiples : élus, associations, chambres consulaires...
  - 5 commissions thématiques
  - Propose les thématiques des actions à mettre en œuvre
- Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe :
  - EPCI composé de plusieurs collectivités
  - Chargé de mettre en œuvre la démarche Contrat de Rivière Gartempe

Rôle du SMCRG : mise en œuvre de la démarche :

- Poste de coordonnateur, avec des actions de communication liées
  - Fonctionnement du Comité de Rivière et de ses commissions,
  - Fonctionnement du Syndicat Mixte CRG.
  - Instruction préalable et ajustement sur les demandes de subventions.
  - Mise à disposition des informations nécessaires au déroulement de la démarche.
  - Coordination des actions.
  - Animation et sensibilisation auprès des différents partenaires (rédaction de documents techniques, actions tests, etc...).
  - Rédaction et dépôt de l'avenant au contrat.
  - Etc...



**Enjeu 1 : « Morphologie, écologie et restauration des milieux et espèces aquatiques »**

**Volet A : Lutte contre l'érosion des berges et l'ensablement des lits**

**Objectifs :**

- A1 : Reconstituer la ripisylve
- A2 : Restaurer la morphologie des cours d'eau
- A3 : Restreindre l'accès du bétail au cours d'eau
- A4 : Limiter les impacts générés par l'exploitation sylvicole

**Volet B : Restauration de la continuité écologique**

**Objectifs :**

- B1 : Restaurer la transparence écologique
- B2 : Soutenir la recolonisation de la Gartempe par les grands migrateurs

**Volet C : Gestion des étangs**

**Objectif :**

- C1 : Mieux connaître et gérer les étangs

**Volet D : Gestion quantitative**

**Objectif :**

- D1 : Gérer quantitativement la ressource sur le bassin versant et les zones de transfert

**Volet E : Préservation et gestion des zones humides**

**Objectifs :**

- E1 : Mettre en évidence la fonctionnalité des zones humides du bassin versant de la Gartempe
- E2 : Préserver la fonctionnalité des zones humides
- E3 : Sensibiliser les acteurs à la préservation des zones humides

**Volet F : Suivi et gestion des espèces**

**Objectifs :**

- F1 : Maîtriser des espèces invasives
- F2 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales
- F3 : Réintroduire des espèces patrimoniales

**Enjeu 2 : « Qualité de l'eau »**

**Volet G : Amélioration de l'assainissement**

**Objectifs :**

- G1 : Améliorer les réseaux d'assainissement collectifs
- G2 : Améliorer les systèmes de traitements d'assainissement collectifs

**Volet H : Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles (hors assainissement)**

**Objectifs :**

- H1 : Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
- H2 : Réduire les décharges sauvages
- H3 : Réduire l'usage des pesticides

**Volet I : Suivi de la qualité des eaux**

**Objectif :**

- I1 : Mettre en place un observatoire de la qualité de l'eau du bassin versant

**Enjeu 4 : « Animation, suivi et évaluation du Contrat de Rivière Gartempe »**

**Volet K : Animation, communication, sensibilisation**

**Objectifs :**

- K1 : Animer, mettre en œuvre le Contrat de Rivière Gartempe
- K2 : Sensibiliser les acteurs de l'eau et le grand public à la gestion de l'eau
- K3 : Réaliser le bilan des actions

## **Le Contrat de Rivière Gartempe :**

Les partenaires :

- 8 maîtres d'ouvrage :
  - 4 EPCI à compétence rivière:
    - CIATE
    - CA du Grand Guéret
    - SIA Gartempe Ardour
    - SMA du Bassin de la Gartempe et Affluents
  - Chambres d'Agriculture 23 & 87
  - CEN Limousin
  - Fédération de Pêche 87
- 3 partenaires financiers :
  - Agence de l'Eau Loire – Bretagne
  - Conseil Régional du Limousin
  - Conseil Général de la Creuse

Les actions correspondent :

- Aux objectifs fixés
- À la Directive Cadre sur l'Eau
- Aux préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Aux objectifs du Plan Loire Grandeur Nature III
- À un planning de 5 années reconductible une fois

Les actions représentent un investissement pour les années 1 et 2 de 1 650 000 € (financé de 50 à 80%)

- L'animation (poste de technicien et d'animateur)
- L'entretien et la restauration de l'espace rivière
- Des Actions en direction du monde agricole : information, formation et Mesures Agro-Environnementales,
- La transparence écologique,
- Le suivi des espèces et de la qualité des eaux,
- Acquisition de connaissances,
- De la communication
- L'accompagnement de la sensibilisation des scolaires à l'environnement,
- La participation à la formation : BTS, L Pro, CNFPT
- Des études en interne sur les zones humides, les radio-éléments qui débouchent à moyen terme sur des études plus vastes
- Un lien avec les instances de bassin afin de défendre les besoins locaux

Bilan des actions à mi-parcours :

- Investissement total : 1 650 000 € TTC
- Programmes de travaux (hors Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) :
  - Maquette financière initiale (années 1 et 2) : 1 725 000 euros
  - Moyens financiers mis en œuvre (1 et 2) : 820 000 euros
- Bilan :
  - Financier : 48 % des fonds ont été engagés,
  - Actions : 35 % réalisées,
- Justifications :

- Programmation et chiffrage des opérations à revoir (sur et sous-évaluations),
- Manque de moyens techniques,
- Opérations trop amitieuses,

#### Perspectives

- Dépôt d'un dossier d'avenant au Contrat de Rivière pour la période 2014-2016 portant sur la modification à enveloppe constante de la programmation des structures à compétences rivières qui entraîne une révision financière avec décalage dans le temps des engagements prévisionnels (années 3 à 5) :
  - CIATE : 121 790 € (Contrat Initial : 154 000 €),
  - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 373 400 € (CI : 455 000 €),
  - SIAGA : 216 000 € (CI : 226 500 €),
  - SMABGA : 1 477 000 € (CI : 1 534 000).
- Dépôt d'un dossier d'avenant au Contrat de Rivière pour la période 2014-2016 portant sur la proposition d'opérations nouvelles pour certains porteurs qui entraînent une augmentation conséquente du contrat :
  - Chambres d'Agriculture (23 et 87) :
    - Initial (année 3 à 5) : 180 000 € (270 000 € avec MAEt),
    - Avenant (année 3 à 5) : 451 000 € (937 500 € avec MAEt).
  - SMCRG :
    - Initial (année 3 à 5) : 589 000 €,
    - Avenant (année 3 à 5) : 1 030 000 €.
- Coût de la programmation 2014-2016 : 3 838 000 €
  - Des perspectives encourageantes pour les années à venir :
  - Programmation de travaux revue et corrigée grâce à l'avenant au Contrat
  - De nouvelles pistes d'actions apportées par de nouveaux partenaires
  - Des actions à grandes échelles : étude diagnostique de 6000 ha de zones humides portée par le SMCRG, travaux en faveur de la continuité écologique sur l'axe Gartempe (Haute-Vienne)...
- Reconduction du Contrat de Rivière sur la période 2016-2021 indispensable

## PRESENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Intervention de Daniel Delprato, délégué départemental.

La Fondation du Patrimoine est née de la volonté du Parlement français le 2 juillet 1996. Didier Migaud, 1<sup>er</sup> président de la Cour des Comptes, dans son rapport public à la nation de février 2013, cite : « la Fondation du patrimoine est la seule fondation en France dont les missions, les ressources, la composition du conseil d'administration ont été fixées par le Parlement. Le législateur lui a assigné la mission d'intérêt général et de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national au sens large, patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine vivant, patrimoine matériel et immatériel. »

La Fondation du Patrimoine a été créée en Limousin dans les années 2000 avec un peu de retard. En Creuse, la fondation a commencé à être connue dans les années 2002-2003. le premier délégué départemental de la fondation du patrimoine était M. Blondeau, le propriétaire du château de Boussac.

La Fondation du patrimoine a deux missions :

- une mission publique qui concerne les collectivités, les édifices qui sont classés, inscrits ou non classés. La fondation peut intervenir par le lancement de souscriptions ; Le dossier est relativement simple : il faut au préalable prendre contact avec un architecte et établir des devis et ensuite prendre une délibération du conseil municipal et des photos pour le dossier. Par la suite, la fondation s'occupe de tout. Elle va faire la communication pour laquelle il faut trouver des mécènes (les entreprises locales sont habituées à participer). Ensuite la fondation récupère les dons qui sont défiscalisés (66% de déduction d'impôts sur un don pour un particulier, pour 60% pour les entreprises et 75% jusqu'à un plafond de 50 000 € pour ceux qui paient l'ISF).
- La Ciate a été la première communauté de communes à passer une convention avec la fondation du patrimoine en 2004. Il est prévu qu'elle apporte un plus pour le privé : les labels. La fondation peut créer des labels pour les particuliers qui possèdent un patrimoine intéressant. Daniel Delprato travaille avec Héloïse Fénelon qui instruit les dossiers pour les labels sur la ciate. Concernant les travaux, la fondation ne prend que ce qui est extérieur, charpente couverture, huisseries et ravalement de façade.

Les partenaires des labels sont

- La Ciate avec un montant annuel de 10 000 euros,
- le conseil général avec un montant annuel de 40 000 euros

Les objectifs annuels de la fondation en Creuse sont :

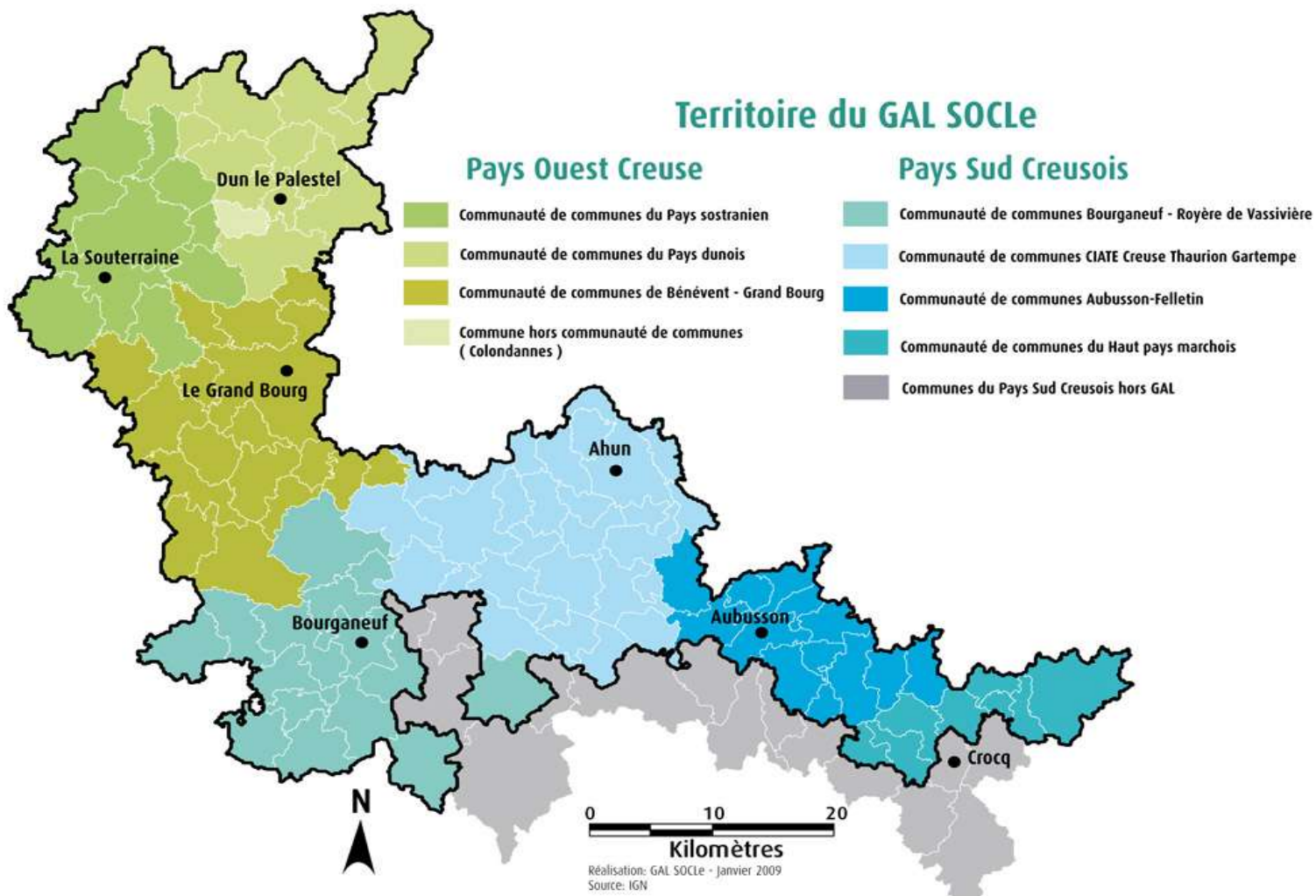
- 10 souscriptions (en 2013, 8 ont été réalisées).
- 20 labels (en 2013, 8 ont été réalisés). Comment fonctionne la fondation du patrimoine en Creuse ?

Fonctionnement de la fondation du patrimoine en Creuse : 8 bénévoles dont Daniel Delprato qui est le délégué départemental. Pour bien fonctionner, 10 personnes seraient nécessaires. Les réunions ont lieu à peu près trois ou quatre fois par an pour les labels et pour les souscriptions.

## **PRESENTATION DU PROGRAMME LEADER SOCLE 2009-2014**

Interventions de Marie Robichon et Marie Dehertogh, animatrice du programme leader du pays sud et pays ouest creusois.

Le périmètre : Pays Ouest Creuse + Pays Sud Creusois (excepté les 15 Communes du PNR Millevaches)



La stratégie : « **La valorisation des patrimoines en tant que facteur d'attractivité** »

Les principaux axes sont :

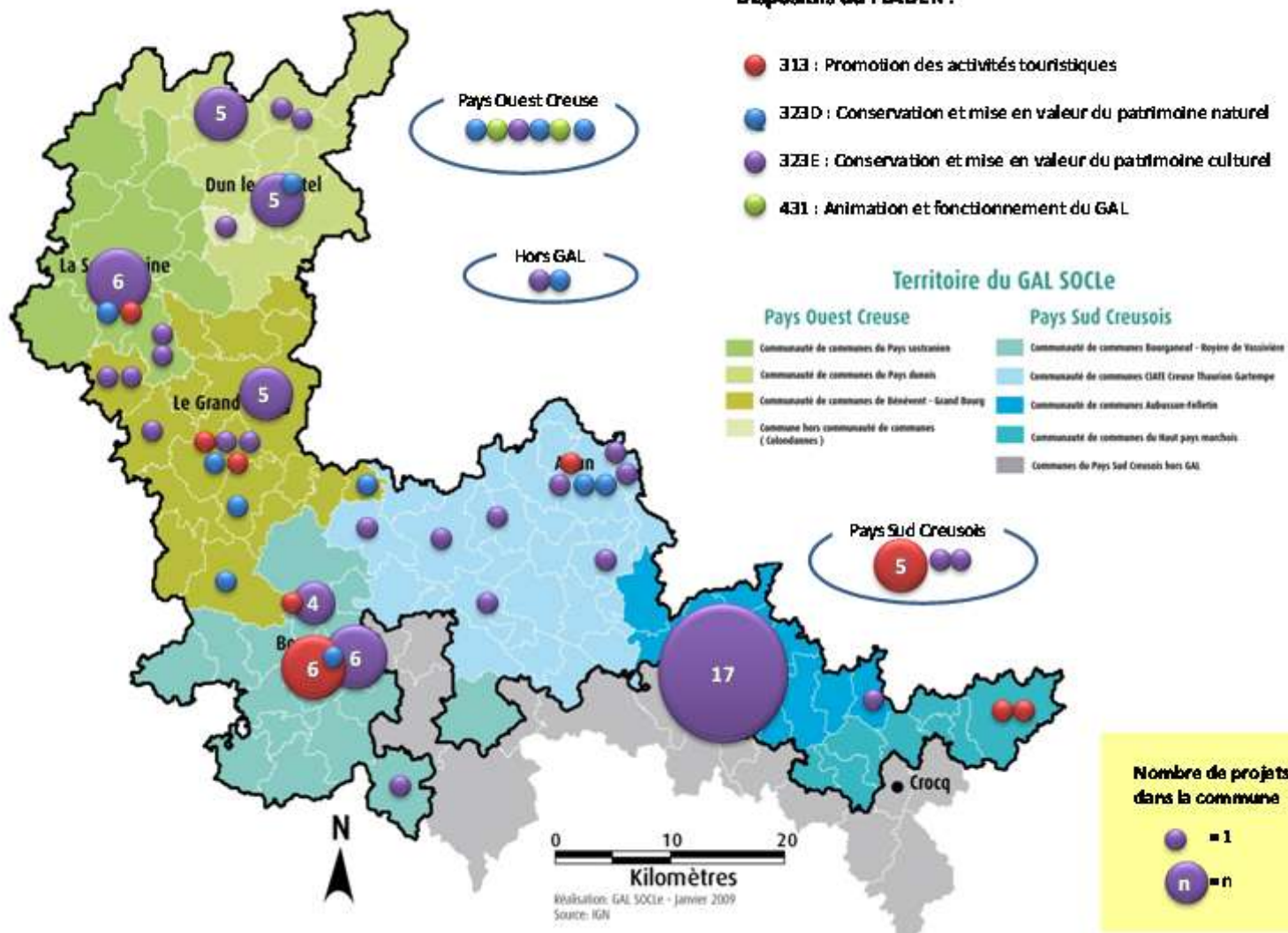
- La conservation et la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels (paysages, espaces naturels, patrimoine bâti, patrimoine immatériel, savoir-faire...)
- La promotion des activités touristiques
- La coopération territoriale

L'enveloppe budgétaire : 1,9 M€ de FEADER

Une répartition équilibrée des projets :

**Dispositifs du FEADER :**

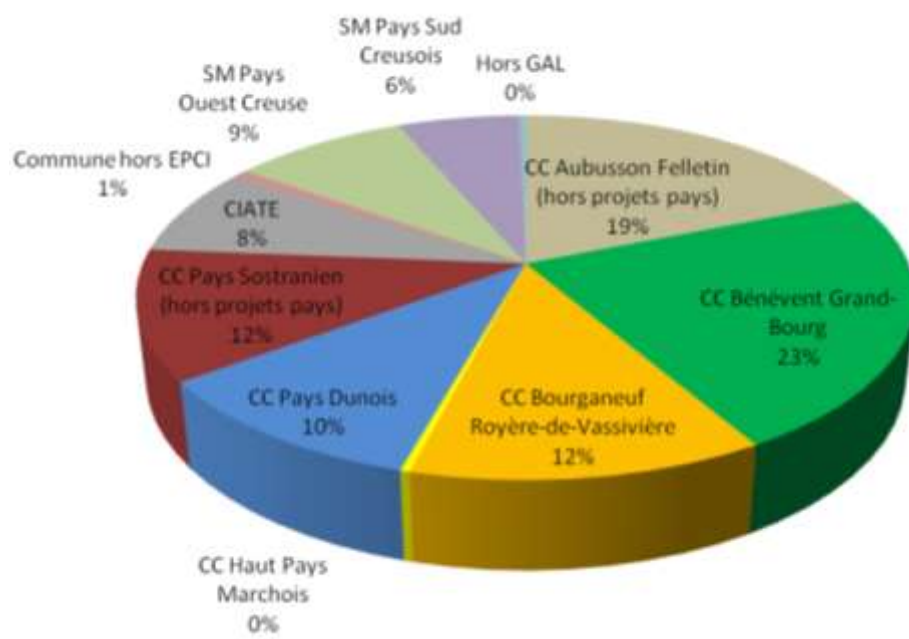
- 313 : Promotion des activités touristiques
- 323D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel
- 323E : Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel
- 431 : Animation et fonctionnement du GAL



Un niveau élevé de projets démontrant la réussite du programme :

124 projets (hors fonctionnement du GAL)

1 400 000 € de FEADER engagé (90%)



#### La mise en valeur du patrimoine culturel

- 84 projets
- 906 000 € de FEADER engagés
- 47% des projets à portage associatif (36% du FEADER engagé)
- Une concentration relative autour des deux « portes » touristiques :
  - La Tapisserie d'Aubusson
  - La Vallée des peintres

#### La promotion des activités touristiques

- 22 projets
- 289 000€ de FEADER engagés
- Une maîtrise d'ouvrage essentiellement publique ou parapublique : Pays, OT, Com.com.
- Une grande diversité d'actions
  - Supports de communication – promotion
  - Signalétique touristique
  - Aménagement de chemins de randonnée
  - Schéma de développement touristique
  - Animation territoriale

#### La mise en valeur du patrimoine naturel

- 16 projets
- 333 000€ de FEADER engagés
- Une forte appropriation de la mesure par les acteurs du Pays Ouest Creuse – politique globale du paysage
- Une maîtrise d'ouvrage majoritairement publique
- Une dimension naturaliste peu traitée (éducation à l'environnement, entretien et gestion des espaces, inventaires...)
- Une opportunité de mobiliser des fonds FEADER pour cette année 2014 (dépenses acquittées en mars 2015)
- Réunion thématique sur le Patrimoine naturel le 8/07/2014

#### Des moyens d'animation et de communication en faveur de la diffusion d'information et de la mise en réseau

- L'équipe technique
- Les visites de sites
- La plaquette d'information
- La coopération
- Un site internet

CONTACT/

GAL SOCLe

Marie ROBICHON et Marie DEHERTOGH

05 55 89 69 23

animation@leader-socle.fr / [contact@leader-socle.fr](mailto:contact@leader-socle.fr)

## PRESENTATION DES SERVICES DE LA CIATE

### 1. POLE LOCAL D'ACCUEIL

Agent référent : Sophie Provenchère

Intervention sur 2 Communautés de communes : Ciate et Bourgneuf-Royère (47 communes, 943 km<sup>2</sup>, 14 659 habitants).

#### Enjeux

- ralentir et enrayer la perte d'habitants, d'activités, d'emploi et de services,
- préserver l'existant,
- favoriser de nouvelles installations.

Une stratégie commune de la CCBRV et de la CIATE : politique commune de maintien et d'accueil de familles, d'actifs et d'activités économiques sur le territoire.

#### Un service : le « Pôle Local d'Accueil ».

- crée en septembre 2003,
- déclinaison territoriale de la politique régionale d'accueil (réseau de 12 territoires d'accueil dont 9 PLA)
- financements publics (80% Etat/Région).

#### 5 missions

1. Construire et mobiliser le réseau de partenaires,
2. Connaître les offres d'installation du territoire,
  - économique
  - vie personnelle
3. Prospecter des porteurs de projet,
4. Accompagner les porteurs de projet,
  - primo-accueil
  - appui et suivi
5. Sensibiliser les acteurs locaux (élus et population).

#### Depuis 2003

- Plus de 1 000 contacts de porteurs de projets avec une part de plus en plus importante de personnes du territoire (50% en 2012),
- 128 nouveaux foyers installés,
- près de 80 créations et reprises d'activités.

#### Actions :

2005 : **Stage d'accueil de candidats à l'installation.** 1 projet, 2 installations.

2005–2006 et 2011-2012 : **Soirées d'accueil.** En partenariat avec les communes. 12 soirées, 570 participants.

2006 et 2013 : **Réunions d'information à destination des anglophones.** En partenariat avec les structures spécialisées en fonction des thématiques. Deux sessions de trois réunions. 300 participants.

2007 – 2008 : **Action de sensibilisation auprès des jeunes publics : « des lycéens tirent le portrait d'entrepreneurs ».** En partenariat avec les Lycées et les entreprises du territoire.

Depuis 2008 : **Bourse aux biens Immobiliers.** Recensement des logements et locaux à louer.

2011 : **Guide du nouvel arrivant.** Edition et diffusion.

En cours : **Etude filière sur les productions agricoles diversifiantes.** Etude de marché. Mise en place d'action (à définir)



## 2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Agent référent : Agnès Zeppa, Directrice

- Rénovation de bâtiments dédiés à une activité économique:
  - Scierie à la chapelle Saint Martial
  - Plate-forme pour une entreprise forestière à Banize
  - Atelier de stockage à Pontarion
  - Atelier de stockage à Ahun
  - Epicerie multi-services à Sardent
  - Immeuble commercial à Pontarion
  
- Aides aux entreprises et aux exploitations agricoles (Démarche Collective Territorialisée) dans le cadre du Pays Sud Creusois afin d'accompagner la modernisation des entreprises et des exploitations, et favoriser la transmission-reprise
  
- Création d'une maison médicale à Ahun
  - Projet initié suite à une alerte d'un médecin concernant les problèmes de démographie médicale
  - Mise à disposition de l'ancienne gendarmerie d'Ahun par la commune
  - 1 masseur kinésithérapeute déjà installé
  - 1 projet d'installation de 3 infirmières en cours
  - 2 cabinets de médecins et une salle de réunion seront disponibles dès la fin des travaux
  - Début des travaux prévu à l'automne 2014.
  
- Diagnostic foncier agricole
  - Diagnostic réalisé dans le cadre de la réflexion sur la mise en place de réserves foncières pour favoriser l'installation d'agriculteurs.
  - **Objectif** : mieux connaître les enjeux et les évolutions du foncier sur le territoire afin d'envisager éventuellement des actions à mettre en place. Il permettrait notamment de mobiliser si nécessaire les outils proposés par la région (financements pour la réalisation de réserves foncières, financements pour la mise en place de ferme-relais, par exemple).
  - Réalisation par la Chambre d'Agriculture
  
- Diagnostic personnes de plus de 65 ans
  - Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) en charge du diagnostic
  - Objectif : mieux connaître les besoins de personnes de plus de 65 ans et ce qu'elles vivent sur le territoire.
  - 3 étapes :
    - Repositionnement du contexte (synthèse des politiques vieillesse, des services et des loisirs existants)

- Réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de personnes à leur domicile soit environ 10% de la population de + de 65 ans par commune.
  - Synthèse de l'ensemble des éléments recueillis pour faire des propositions d'action (en collaboration avec un comité de pilotage composé de partenaires intervenant dans le champ concerné).
- Création d'une zone d'activités
    - Projet de réalisation d'une zone d'activité artisanale route de Guéret à Ahun (cf. PLU d'Ahun)
    - Négociation en cours pour l'achat des terrains
    - Obtention de subvention DETR

### 3. SERVICE SECRETARIAT ET COMPTABILITE

Agents référents : Corinne Auvity, secrétaire comptable et Vanessa Jullien, secrétaire.

### 4. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Agents référents : Ludivine Lubin et Rémi Fleurat

Depuis janvier 2006, conformément aux dispositions législatives de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les communes via la CIATE sont dans l'obligation de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

#### Ses missions :

- Assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves de leur conception à leur réalisation,
- Réaliser un diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes (les contrôles ont une périodicité de 8 ans), ainsi que les diagnostics lors des ventes immobilières,
- Vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des installations,
- Conseiller et sensibiliser les particuliers sur les nuisances occasionnées par les systèmes d'assainissement défectueux, afin de limiter les impacts sur notre environnement.

#### Bilan 1<sup>ère</sup> tournée 2007-2013

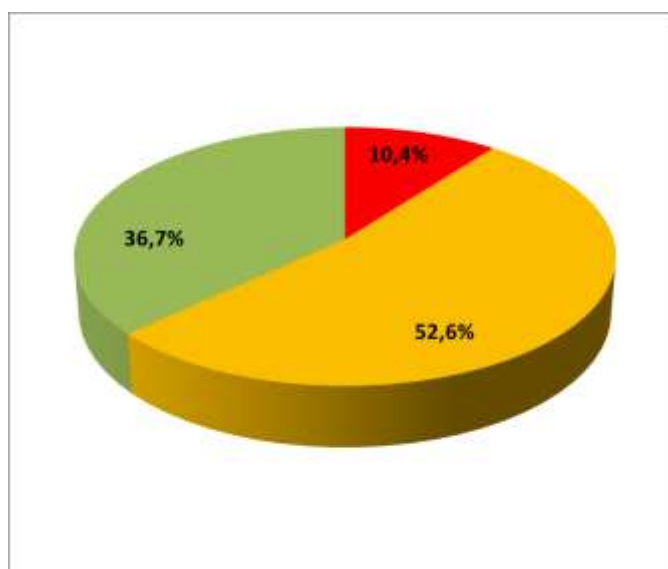
- Nombre de contrôles réalisés : 2480
- Nombres d'absents : 568
- Nombre de refus de visite : 19
- Installations neuves : 460
- Les absents et les refus vont être relancés en 2014.

#### Les contrôles réalisés ont été classés de la façon suivante:

- Nuisances importantes (priorité 1) : 260
- Nuisances faibles (priorité 2) : 1305
- Aucunes nuisances (priorité 3): 912

**La deuxième tournée** : les contrôles de bon entretien et de fonctionnement débiteront à partir de 2015.

Classement des installations contrôlées



	<b>Priorité 1</b>	<b>Installation présentant d'importantes nuisances pour la salubrité publique et/ou l'environnement</b>
	<b>Priorité 2</b>	<b>Installation présentant de faibles nuisances pour la salubrité publique et/ou l'environnement</b>
	<b>Priorité 3</b>	<b>Installation présentant aucunes nuisances pour la salubrité publique et/ou l'environnement</b>

## 5. SERVICE ENVIRONNEMENT

Agent référent : Alex Carré

MISSION RIVIERE : Restaurer les milieux aquatiques par la mise en place d'actions visant l'amélioration de la qualité des eaux. Travaux majoritairement en milieu agricole (mise en place de clôtures et de points d'abreuvement stabilisés) mais également sur la continuité écologique.

- Gestion des 3 Contrats:
  - Contrat de Rivière Gartempe
  - Contrat Territoriale Milieux Aquatiques Vienne Amont
  - Contrat Territoriale Milieux Aquatiques Creuse Médiane
- Partie administrative
  - dossier de subventions, marché publics, suivi d'études, contacts avec les partenaires techniques et financiers, organisation, animation et participation aux réunions, compte-rendus, courriers,...
- Partie Terrain
  - Organisation des travaux, rencontres des riverains, suivi des chantiers,...
- En dehors des contrats

- Conseils aux communes et aux particuliers concernant les milieux aquatiques
- Encadrement d'étudiants (Chantiers, stage, projet tuteurés,...)
- Gestion de cas d'urgence pour la sécurité (arbres, Ponts, murs,...)

MISSION RANDONNEE : Assurer la qualité des circuits de randonnées gérés par la CIATE. Au moins une boucle par commune. Plus de 260 km de chemins à entretenir et baliser.

- Gestion des marchés publics
- Suivi de l'entretien et du balisage
- Edition du guide de randonnée tous les deux ans
- Création d'un sentier d'interprétation des gorges du Thaurion à Thauron
- Participation à l'organisation de la fête de la randonnée (avec l'Office de Tourisme)
- Aides aux communes pour l'inscription au PDIPR

MISSION PATRIMOINE : Restauration du petit patrimoine rural non protégé : 2 à 3 sites par an.

- Gestion des dossiers de subventions
- Organisation des travaux
- Suivi des chantiers

AUTRES MISSION :

- Gestion de la baignade sur l'étang de Masmangeas :
  - Recherche du surveillant,
  - Installation et gestion du matériel,
  - Analyses de la qualité de l'eau
- Mise en place de contrats Natura 2000

## 6. SERVICE TOURISME, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Agent référent : Virginie Joubert

MISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Office de tourisme intercommunal: accueil, information, promotion, animation.
- Accompagnement du développement des sites majeurs /
  - Masgot : création d'une signalétique, d'une visite audio-guidée, réaménagement du centre de la pierre (création d'une point d'accueil, construction d'un atelier, création d'une restaurant
  - Sous-Parsat: création d'un point information touristique et d'un livret de visite
  - Moutier d'Ahun: création d'un point information touristique et d'une visite audio-guidée

MISSION CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE pour « Accompagner les associations », « Soutenir une offre d'animation de qualité » et « Cultiver le lien social ».

- Aides aux associations dans le cadre du Projet Educatif Local :

Objectif : développer des actions de qualité et les rendre accessibles aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

- aide technique apportée lors du montage des dossiers de présentation des actions

- aide financière de 25 000 euros pour 30 actions par an

– Aides aux évènementiels :

Objectif: soutenir les associations dans l'organisation de manifestations évènementielles

- aide technique apportée lors du montage des dossiers de présentation des évènements
- aide financière de 20 000 euros (15 évènements en moyenne par an)

– **La Saison Culturelle :**

Objectifs : programmer des spectacles au plus près du public

- Organisation de spectacles dans toutes les communes.
- Les premiers spectacles ont été accueillis en 1996, aujourd'hui ce sont 14 spectacles par saison (environ 17 000 euros de dépense annuelle).
- La garante du succès de cette action : l'implication des mairies et des associations locales.
- Une fréquentation de 55 à 125 spectateurs selon les lieux et les spectacles, soit une moyenne de 90 personnes par spectacle.
- Des artistes de 1er choix viennent jouer là où leurs talents savent plaire aux spectateurs exigeants...et néanmoins charmants !

LES INVESTISSEMENTS.

– Réalisés :

- Création de L'Espace Muséographique dédié au Docteur Eugène Jamot
- Aménagement du Moulin de l'Abbaye au Moutier d'Ahun en résidence d'artistes professionnels et lieux d'activités pour les associations

– A réaliser :

- La création d'un espace culturel « Claude Chabrol » dédié aux pratiques artistiques et culturelles amateurs et aux évènementiels associatifs à Sardent.

## 7. SERVICE PETITE ENFANCE : LES PETITS CIATONS

Agents référents : Céline Caillaud, Christelle André, Marie-Claire Rouby

- Ouverture du service en 2011
- Déplacement sur tout le territoire
- Relais assistantes maternelles : animations pour les tout-petits accompagnés d'un adulte de 9h30 à 11h30
  - Les Lundis à Pontarion
  - Les Mardis à Saint Avit le Pauvre
  - Les Mercredis à Ahun
  - Les Jeudis à Saint Georges la Pougé
- Halte-garderie itinérante : service de garde 6 enfants maximum en même temps:
  - Les Lundis de 9h à 17h à Pontarion
  - Les Mardis de 9h à 17h à Saint Avit le Pauvre
  - Les Mercredis de 8h à 17h30 à Ahun

PROJET : Restructuration d'une grange en crèche de 10 places à Ahun (besoins de 30 familles par année de fonctionnement). Ouverture prévue en septembre 2015 !  
Agent référent : Virginie Joubert

## 8. SERVICE ENFANCE JEUNESSE : CENTRE DE LOISIRS

Agents référents : Sébastien Olivier, Cédric Marleix, Audrey Nessi (remplacée par Manon Georges)

- Accueil de loisirs du Mas à Ahun:
  - 35 enfants de 4 à 12 ans
  - accueil ado pour les 13-17 ans
- Accueil de loisirs à Sardent:
  - Situé dans les locaux de la garderie de l'école
  - 20 enfants de 4 à 12 ans

## 9. SERVICE HABITAT

Agents référents : Héloïse Fénelon et Rémi Fleurat

**Animation des dispositifs d'aides aux particuliers :** Financements sous conditions de ressources, Aide administrative, technique et financière

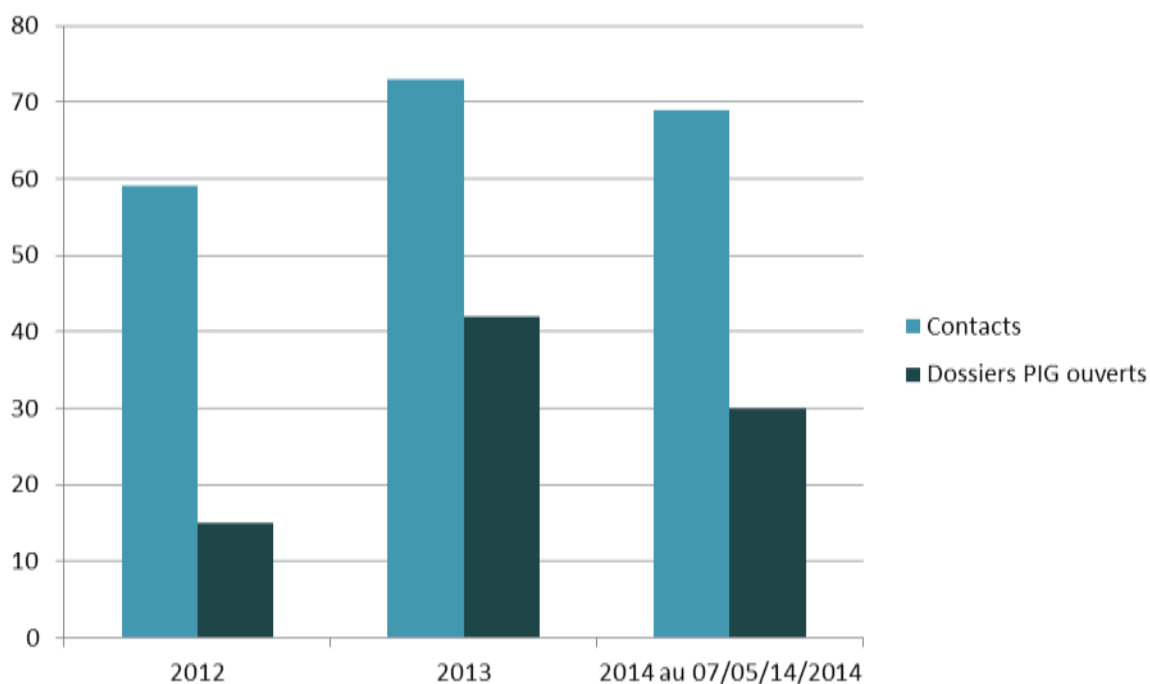
- Aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs Dispositif interne à la Ciate
- Programme Régional d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat (Partenariat Etat, Région, Conseil Général, Ciate)

## BILAN INTERMEDIAIRE DU PROGRAMME REGIONAL D'INTERET GENERAL 2012-2014

Rappel :

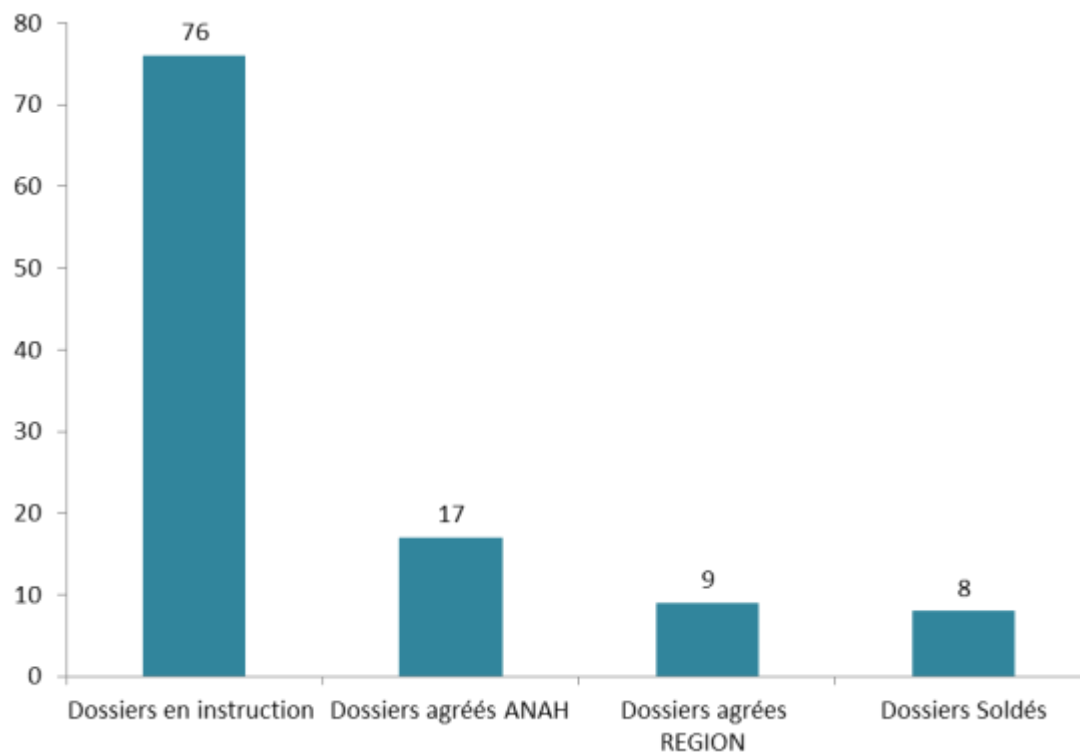
- Dispositif d'aide pour l'amélioration de l'habitat des ménages modestes et très modestes.
- Dispositif en vigueur depuis juillet 2012
- 4 thématiques :
  - La lutte contre l'habitat insalubre et très dégradé
  - La lutte contre la précarité énergétique
  - L'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie
  - La lutte contre l'habitat vacant

### Contacts enregistrés par le service habitat

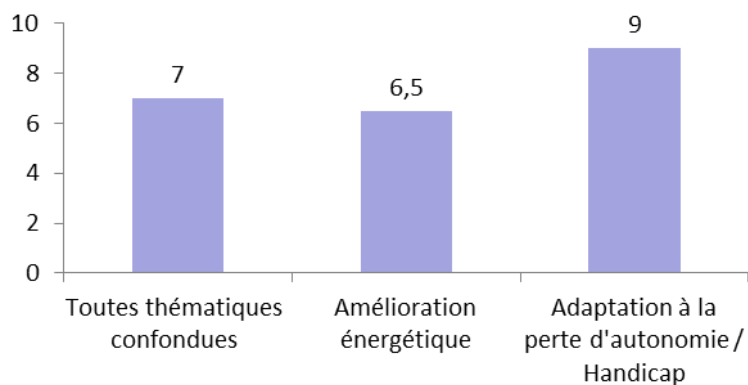


- Un service identifié par les administrés.
- Des besoins existants sur le territoire
- Des conditions d'éligibilité élargies mi 2013 permettant une réponse favorable à près de 50% des contacts enregistrés

### Avancement des dossiers

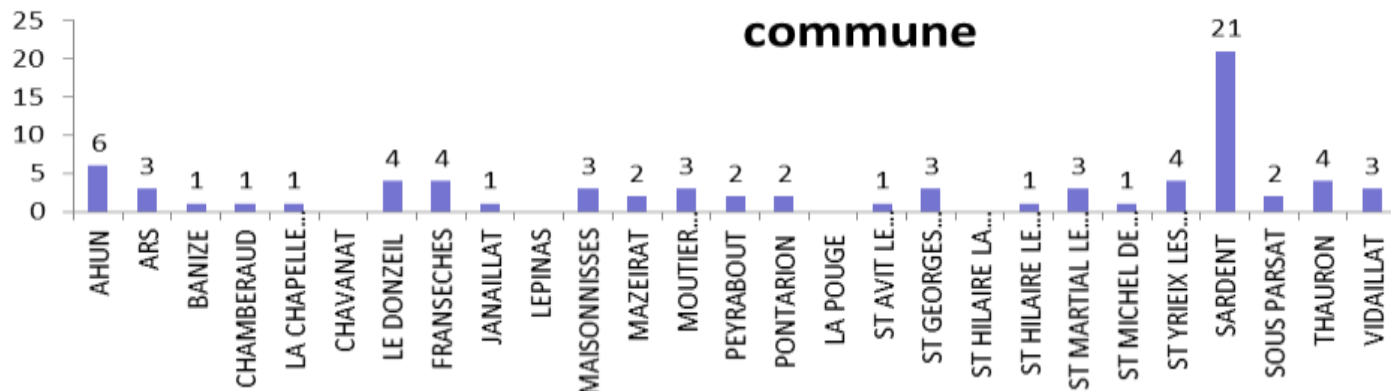


Durée de traitement des dossiers avant dépôt aux financeurs (en mois)

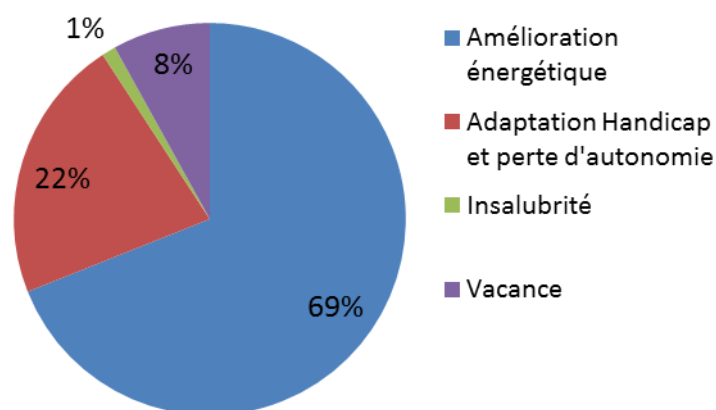


Un décalage certain entre le nombre de dossiers à l’instruction et le nombre de dossiers agréés qui s’explique par la technicité des études demandées en amont du dépôt d’un dossier pour lesquels plusieurs intermédiaires sont sollicités.

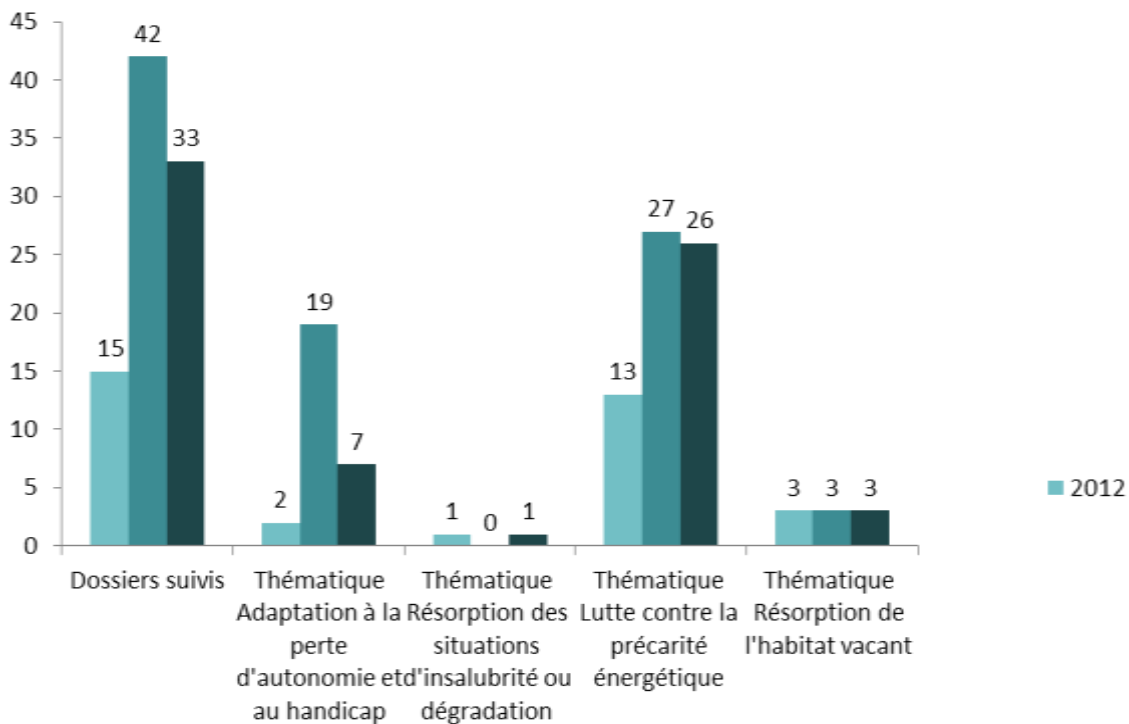
**Répartition des dossiers à l’instruction par commune**



Typologie des dossiers à l’instruction

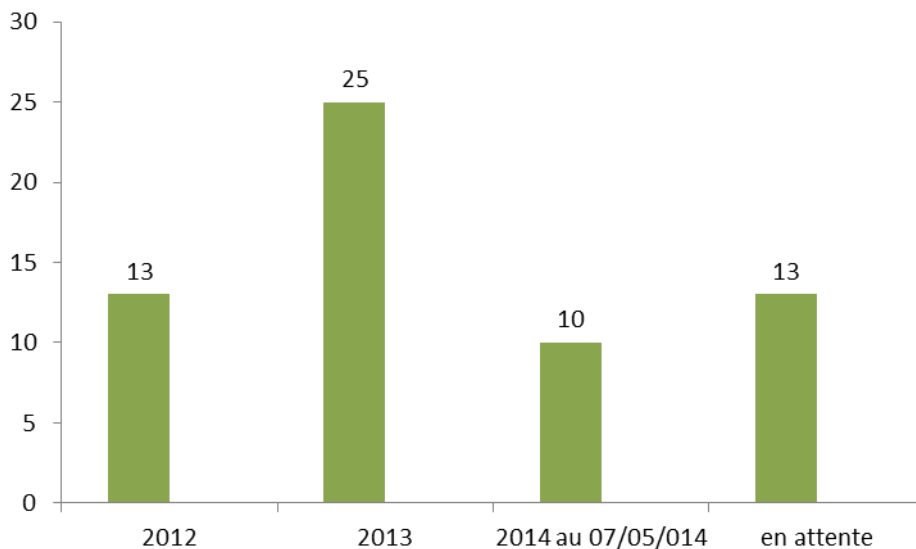






### Dossiers d'amélioration énergétique :

#### Nombre de diagnostics thermiques commandés



- 28 dossiers déposés
- 22 dossiers déposés à l'ANAH
- 11 dossiers déposés à la REGION
- 16 dossiers comprenant une amélioration énergétique de plus de 40%
- Une moyenne d'amélioration énergétique des logements de 39%

Au 20 mai 2014, 31 demandes de diagnostics thermiques prises en charges par le Conseil Régional du Limousin pour le PIG CIATE depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

### Dossiers pour l'autonomie de la personne :

- 27 contacts

- 16 diagnostics réalisés dans le cadre de la convention entre le Conseil Général et le PACT
- 2 dossiers MDPH
- 6 dossiers déposés
- 5 abandons
- 3 décès

Durée moyenne entre le 1<sup>er</sup> contact et le dépôt du dossier 9 mois soit une attente d'environ 1 an avant de débiter les travaux.

Au 20 mai 2014 :

- 30 dossiers déposés
- 494 231€ de travaux engagés
- 415 309€ de travaux subventionnés
- 92 944€ de subvention Anah
- 66 600€ de subvention Anah Habitez Mieux
- 6 600€ de subvention CIATE
- 11 547€ de subvention du Conseil Général de la Creuse
- 41 845€ de subvention de la Région Limousin
- 3 500€ d'éco-bonus du Conseil Régional du Limousin

Soit 285 333€ de subventions publiques

Une moyenne de financement des dossiers de 70% toutes thématiques confondues :

- 70% pour les dossiers amélioration énergétique
- 50% pour les dossiers autonomie
- 90% pour le dossier insalubrité

Des travaux en grande majorité réalisés par des entreprises locales.

### **Animation des dispositifs d'aides aux particuliers**

Dispositifs de valorisation du patrimoine bâti

Aide administrative, technique et financière

- Action de valorisation du patrimoine bâti du Pays Sud Creusois Partenariat Région, Conseil Général, Ciate
- Labellisation Fondation du Patrimoine Partenariat Fondation du Patrimoine, Ciate

### **Etude et mise en place d'opération de réhabilitation de logements communaux à vocation sociale**

Bâtiments en possession des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et déjà exploités par les communes dont le montant de la réhabilitation est supérieur à 60 000€ ou bâtiments s'inscrivant dans le cadre d'un projet de valorisation des centre-bourg pour des opérations supérieures à 130 000€.

- Etude de faisabilité
- Gestion des marchés publics
- Suivi de chantier
- Gestion locative pour la durée du bail à réhabilitation

### **BILAN DES OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

De 2005 à 2013 : 17 logements ont été réhabilités

2005-2006 : Ahun – Busseau sur Creuse : 2 logements  
 2006 : Sardent : 4 logements  
 2006-2007 : Chamberaud – Le Puy : 1 logement  
 2007-2008 : Saint-Hilaire-Le-Château : 2 logements  
 2007-2008 : Saint-Martial-Le-Mont : 1 logement  
 2007 : Saint-Sulpice-Les-Champs : 1 logement  
 2008 : Banize : 1 logement  
 2011 : Saint-Georges-La-Pouge : 1 logement  
 2011-2012 : Chamberaud – mairie : 2 logements  
 2012 : Maisonnisses : 1 logement  
 2013-2014 : La Pouge : 1 logement  
 40 habitants dont 16 enfants

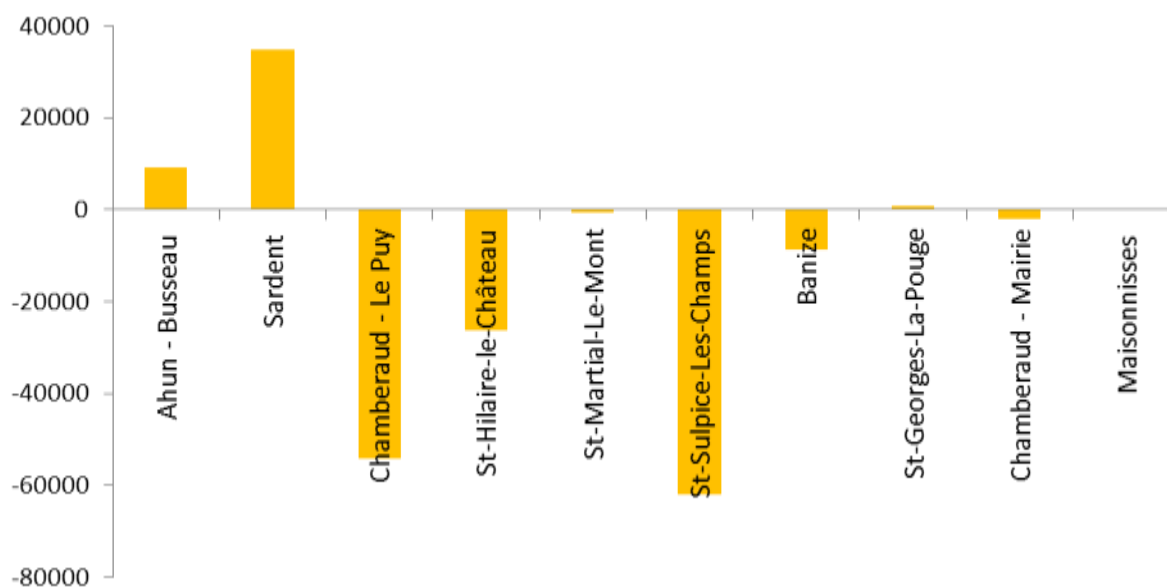
Projets en cours d’instruction :

- Réhabilitation de 2 logements au-dessus de la mairie de Chavanat – début des travaux septembre 2014
- Réhabilitation de l’école de Lavaud à Lépinas – 3 logements – à l’étude
- Réhabilitation d’1 logement à Saint-Yrieix-Les-Bois – à l’étude

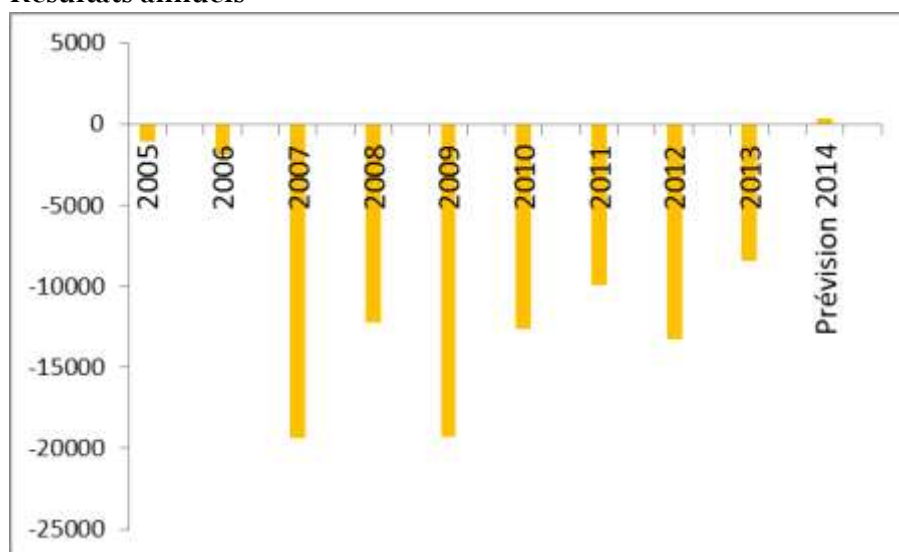
#### SYNTHESE DES REHABILITATIONS DE LOGEMENTS PAR LA CIATE DEPUIS 2002

Commune	Nbr logements	Etat	CR	CG	CIATE	Commune concernée	Fondation du patrimoine	COUT TOTAL TTC	
Ahun	2	31 872 €	3 900 €	11 840 €	59 388 €			107 000 €	
Banize	1	3 250 €	1 950 €	9 000 €	73 291 €			87 491 €	
Chamberaud Les Puy	1	37 356 €	1 950 €	16 403 €	157 928 €			213 637 €	
Sardent	4	65 804 €	7 800 €	17 080 €	54 273 €			144 957 €	
St-Hylaire-Le-Château	2	6 500 €	39 000 €	18 000 €	85 780 €			149 280 €	
St-Sulpice-Les-Champs	1	3 250 €	1 950 €	9 000 €	174 379 €			188 579 €	
St-Martial-Le-Mont	1	47 000 €			82 797 €		9 000 €	138 797 €	
St-Georges-La-Pouge	1	1 300 €	3 000 €	9 000 €	67 618 €	3 365 €		84 283 €	
Chamberaud - Mairie	2	2 600 €	6 000 €	18 000 €	144 953 €	18 477 €		190 030 €	
Maisonnisses	1	54 050 €	3 000 €		121 029 €			178 079 €	
La Pouge	1	52 500 €	7 500 €		146 605 €			206 605 €	
<b>Investissements à venir</b>									
Chavanat	2	58 800 €			132 514 €			191 313,93 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>364 282 €</b>	<b>76 050 €</b>	<b>108 323 €</b>	<b>1 300 555 €</b>	<b>21 842 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>1 880 052 €</b>	
					<b>TOTAL CIATE</b>	<b>1 300 555 €</b>	<b>70%</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 880 052 €</b>

## Bilan financier des opérations de réhabilitation de logements communaux



## Résultats annuels



Soit depuis 2005 : - 108 833€ sur l'ensemble des opérations dont - 61 970€ imputable au logement de St-Sulpice-Les-Champs.

### Autres missions du service

- Animation et mise à jour de la Bourse aux biens immobiliers
- Action de promotion des artisans du bâtiment
- Réflexion et propositions sur la politique de l'habitat

Fait à Ahun, le 2 juillet 2014 ;

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacky Guillon', written in a cursive style.

**Le Président,  
Jacky GUILLON.**